FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE SESSION 2020 – MUTATION OU DETACHEMENT

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(ses) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION 2020-355773

Intitulé du poste (F/H): **Professeur(e) des ENSA**

Champ disciplinaire: HCA

Recrutement effectué au titre de :

- Mutation ou détachement

Catégorie statutaire : A

Corps : Professeurs (PRCL)

Code corps: PROFARCH

Date de la prise de fonction / 01/09/2020

Domaine(s) Fonctionnel(s) : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type: Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur -RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Est

12 avenue Blaise Pascal - Champs sur Marne - 77447 Marne la Vallée Cedex 02

Missions et activités principales

L'enseignant(e) recruté(e) assurera la responsabilité de la filière de master Transformation (240 heures).

Il/elle interviendra dans les enseignements de projet et de séminaire de cette filière. Cette filière repose sur trois postulats.

Le premier est que la discipline architecturale – aussi bien que le métier d'architecte – ne seront plus guidés, dans les années à venir, par l'élaboration d'un monde neuf. Non parce que les enjeux du monde actuel sont stables. Nous savons que c'est tout le contraire : l'impératif environnemental invalide un grand nombre des situations construites dont nous héritons et la probable crise climatique qui s'annonce ne fera qu'augmenter l'étendue de cette obsolescence. C'est là le paradoxe inédit dans lequel nous sommes désormais plongés : il faudrait construire un monde plus durable, moins obsolescent, mais nous n'avons plus les moyens de le faire. Il nous faut donc apprendre à construire dans les ruines d'une modernité toute récente, quand bien même celle-ci a contribué à l'écocide qu'il s'agit aujourd'hui d'enrayer.

Le second postulat est la remise en jeu d'une notion architecturale historique : la sublimation de la

ruine. Il n'est pas facile de sortir de ce principe d'espoir : le monde ne fonctionne plus tel qu'il est, fabriquons-en un autre ! Inquiets des effets de l'extension et de l'accélération, nous savons combien l'obsolescence est néfaste mais nous sommes encore peu disposés à bâtir avec les ruines – et non sur les ruines – du monde actuel. Le troisième postulat est que la préparation d'un site destiné à accueillir une construction ou un aménagement fait partie intégrante du projet architectural ; elle en constitue le premier acte. Une des dimensions les plus négligées depuis un siècle et demi nous semble être les modalités de transformation du sol. La nécessité d'envisager le monde « dans ses murs » constitue une formidable opportunité de réinvestir les ressources des sols hérités des bouleversements récents de la modernité industrielle.

Les filières de master adossent quatre semestres de projets à deux semestres de séminaire (deuxième semestre de quatrième année et premier semestre de cinquième année) débouchant sur la rédaction d'un mémoire.

Présentation des semestres de projet

Semestre 7 (projet en groupe)

À partir d'un scénario prospectif où une partie des ressources liées au mode industriel de construction dominant a disparu, les étudiants(es) interrogent les évolutions possibles de bâtiments ordinaires, le plus souvent en situation d'abandon. Il ne s'agit pas uniquement de transformer mais d'imaginer une architecture spécifique issue de cette pénurie sous l'angle de la construction, de sa résilience programmatique, de son climat et de son énergie.

Semestre 8 (projet individuel)

Chaque étudiant(e) examinera le potentiel architectural du plus avec moins et la capacité de son projet à modifier bien plus que son site et son programme, en agissant en synergie sur un territoire et un écosystème élargis.

Semestre 9 (projet en groupe)

Les étudiants(es) élaborent des stratégies territoriales de transformation d'une ville (moyenne agglomération française). Ce travail sert de prélude au PFE : il aboutit à la définition d'un site et d'un programme.

Semestre 10 (Projet de fin d'études-travail individuel)

Les étudiants(es) sont amenés (ées), au terme de leur master, à définir une posture d'architecte dans la production urbaine et la fabrique des territoires.

Présentation du séminaire

Le séminaire se consacre principalement à une exploration collective des situations d'abandon, que celles-ci soient avérées (les grandes « plaques » désertées des révolutions industrielles et des années de la croissance, les « vides » du territoire, les sites post-catastrophes) ou à venir (les sites notamment exposés aux crises climatiques, économiques ou sociales). Chaque étudiant travaille sur une de ces situations, l'analyse et la décrit depuis un point de vue spécifique (livret 1 à l'issue du premier semestre) puis élabore une fiction décrivant des transformations possibles de cette même situation en 2050 (livret 2 pour valider le deuxième semestre).

Dans le cadre de ses fonctions de responsable de la filière, l'enseignant(e) sera en charge du suivi des étudiants qui souhaitent poursuivre leur PFE dans le cadre de la mention recherche (27 heures).

En outre, l'enseignant(e) recruté(e) sera en charge de quatre cours sur les douze (16 heures) que compte le cours magistral en lien avec la thématique de la filière Transformation. Ce cours, intitulé « Nouvelles ruines », est partagé avec deux autres enseignants.

Enfin, l'enseignant(e) recruté(e) sera en charge d'un cours en première année, positionné dans le champ « Histoire et théorie » de la grille pédagogique et intitulé Introduction à l'histoire et aux théories de l'architecture (37 heures) Dans ce champ, l'histoire et la théorie sont perçues comme complémentaires et sont les outils au moyen desquels les questions quantifiables de la technique et de

la fonction, notamment, deviennent des questions culturelles, c'est-à-dire, en l'occurrence, architecturales. Le cours se compose de neuf séances magistrales positionnées au deuxième semestre de l'année universitaire.

En outre, il est attendu une participation active de l'enseignant(e) au sein de l'équipe de recherche de l'École (l'OCS, UMR AUSser 33 29). Il/elle devra également contribuer à développer des liens avec d'autres laboratoires de recherche sur les sujets de l'Observatoire, aussi bien sur le campus de la Cité Descartes / Université Gustave Eiffel qu'en France et à l'international.

L'enseignant(e) sera également amené(e) à assumer des missions de suivi pédagogique de candidats HMONP, de rapports d'études à l'étranger, des responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

- 1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes;
- 2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

Une activité avérée de recherche et de publication ;

Une expérience de maîtrise d'œuvre architecturale ou urbaine ;

Une solide culture architecturale et urbaine ;

Une expérience d'enseignement du projet ;

Une expérience d'enseignement dans le cadre de cours, de séminaires et de suivi de doctorants.

<u>Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du</u> recrutement enrichi des spécificités du profil

Architecte, titulaire d'une HDR

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Est est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. Sa localisation en ville nouvelle l'a naturellement tournée vers les nouveaux territoires urbains et les nouvelles pratiques du projet qu'elles supposent.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les

cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « architecture », « construction », « représentation », « territoire ».

Dans ce cadre, l'enseignement du projet s'inscrit dans une progressivité conduisant de l'exercice de courte durée– les trois premiers semestres d'études – au projet semestriel– les trois semestres suivants-.

Des transversalités entre le projet et les autres disciplines sont organisées fréquemment. Elles offrent l'occasion d'exercices spécifiques, de moments particuliers pendant les projets ou de workshops. Les principales transversalités portent sur projet/territoire et projet/construction.

Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

- . architecture & expérience
- . matière à penser
- . fragments
- . transformation

Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (Ecole des Ponts, Master génie urbain de l'Université de Marne la Vallée, Ecole d'urbanisme de Paris, Ecole des ingénieurs de la ville de Paris, ENSA de Paris-Belleville, etc.)

Pour plus de détails, voir le site internet de l'école. www.paris-est.archi.fr

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

L'équipe de recherche OCS (Observatoire de la condition suburbaine) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture, de la ville et des territoires à Paris-Est est intégrée à l'UMR AUSser. Il poursuit aujourd'hui trois axes de recherche : le rôle et les effets de l'*environnement* sur la théorie, la pratique et les matériaux de l'architecture ; l'élucidation et l'approfondissement d'une notion capitale sur laquelle s'est fondée le programme originel de l'école : le *territoire* ; enfin l'histoire et l'exploration des *théories* qui continuent de nourrir l'architecture, d'un point de vue à la fois culturel et formel (transformation, rationalisme, expérience, ornement). »

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier : RH.Ensa@paris-est.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme *demarches-simplifiées.fr* et <u>aucune candidature ne sera traitée en dehors</u>.

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Est